

## Procédure d'admission au sous-module « Consultation » de l'orientation « Psychologie de l'enfant et de l'adolescent » (Master de psychologie)

### Rentrée académique d'automne 2023

#### 1. Conditions d'admission au sous-module « Consultation »

Être titulaire d'un Bachelor of Science en psychologie, dont la psychologie correspond au moins à 120 crédits ECTS délivré par une Université suisse et rattaché à la branche d'études « psychologie » ou d'un titre jugé équivalent

Avoir choisi l'orientation du Master « Psychologie de l'enfant et de l'adolescent » et avoir effectué dans les délais une demande de transfert/d'admission en Master de psychologie (voir [www.unil.ch/immat](http://www.unil.ch/immat)).

#### 2. Nombre d'étudiant·e·s

16 étudiant·e·s maximum seront admis·es chaque année à la Consultation de l'enfant et de l'adolescent.

#### 3. Délai de postulation

Délai pour le dépôt du dossier pour la rentrée d'automne 2023 : le 31 juillet 2023.

Délai pour la demande d'admission (de transfert) en Master à l'UNIL : le 30 avril 2023.

La postulation à la Consultation est à effectuer avant l'entrée en 1<sup>ère</sup> année de Master. En cas d'admission, la participation à la Consultation a lieu lors du deuxième et du troisième semestres de Master (semestres de printemps 2024 et d'automne 2024-25 pour les étudiant·e·s admis·es en été 2023) et nécessite, pendant ces 2 semestres, une disponibilité le mercredi toute la journée et le jeudi après-midi.

Les étudiant·e·s accepté·e·s à la Consultation doivent impérativement suivre en 1<sup>ère</sup> année d'études les enseignements suivants : « Évaluation du fonctionnement affectif de l'enfant et de l'adolescent », « L'examen psychologique de l'enfant : théories et pratiques » et « Psychopathologie clinique et psychanalyse de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte ».

#### 4. Procédure d'admission

Le dossier de candidature à la Consultation de l'enfant et de l'adolescent comprend :

- Un relevé des notes et attestations obtenues aux enseignements du Bachelor ;
- Une lettre de 2 pages portant sur la motivation de l'étudiant·e à se former dans le cadre de la Consultation de l'enfant et de l'adolescent
- Ainsi qu'une vidéo de 3 minutes présentant l'intérêt de l'étudiant·e pour la psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent (fichier compatible VLC).
- Un curriculum vitae complet précisant le cursus académique, ainsi que les différentes expériences pré-professionnelles et professionnelles (emploi, stage...), accompagné de toutes les annexes disponibles (attestations, certificats de travail, éventuels rapports de stage, etc.).

Pour l'envoi, créer votre dossier de candidature contenant **1 unique** fichier PDF nommé « NOM\_Prénom\_candidature\_PEA\_24 » regroupant lettre de motivation, diplômes, certificats et attestations, et **le fichier vidéo** de présentation nommé « NOM\_Prénom\_video\_PEA\_24 », ouvrir le lien <https://drive.switch.ch/index.php/s/fqWwKBGnUEaQJUN> en utilisant le mot de passe suivant : **admipea** pour déposer votre dossier de candidature (fichier pdf et vidéo) sur Switchdrive, puis attendre la confirmation de réception du secrétariat de la Consultation.

Si le dossier remis est incomplet, le secrétariat fixe un ultime délai au·à la candidat·e pour le compléter. Si le·la candidat·e ne complète pas son dossier dans le délai fixé, le dossier est refusé.

**5. Entretiens éventuels**

Au cas où des informations supplémentaires semblent nécessaires, la Commission d'admission se réserve la possibilité de convoquer le·la candidat·e pour une audition dans la dernière semaine du mois d'août 2022.

**6. Décision**

La décision d'admission est prononcée au début du mois de septembre.

**7. Recours**

Les étudiant·e·s qui ne sont pas admis·es à la Consultation de l'enfant et de l'adolescent peuvent faire recours auprès de la Direction de l'UNIL dans les 10 jours suivant la réception de la décision les informant de ce refus.

8. La procédure ci-dessus est renouvelée chaque année, **sans liste d'attente**.

9. Les étudiant·e·s dont le dossier de candidature n'est pas accepté ne peuvent pas inscrire le sous-module « Consultation » lors de l'inscription aux enseignements et examens, et doivent donc inscrire des enseignements pour un total de 27 crédits ECTS dans le sous-module « Enseignements optionnels » du module d'enseignements complémentaires.

**10. Les dossiers de candidature ne sont pas retournés aux candidat·e·s.**